

Règlement particulier du Championnat départemental vétérans 13-14 janvier 2024

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro EN COURS D'HOMOLOGATION

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence « joueur » le jour du tirage au sort et de la compétition.

Art. 04 La compétition aura lieu les samedi 13 et dimanche 14 janvier 2023 au Gymnase Charcot ; 56, avenue de la Paix 94260 Fresnes. La compétition aura lieu sur 6 terrains.

Art. 05 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le comité d'organisation de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Île-de-France de Badminton. Les droits d'engagements, en cas de forfait non justifié après le tirage au sort, ne seront pas remboursés.

Art. 06 Le juge-arbitre principal désigné par le comité d'organisation de la compétition est **Dany Mesureur**. Ses décisions seront sans appels et il sera en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art. 07 Le tournoi du Championnat départemental vétérans est un tournoi Départemental qui s'adresse à tous les joueurs de la catégorie Vétérans 1 et au-delà.

Les séries proposées sont en SH, SD, DH, DD et DM :

V1-V2 : N1 à NC, les tableaux seront découpés en 4 ou 5 séries selon le CPPH et en fonction du nombre d'inscription

V3-V4 : N1 à NC, les tableaux seront découpés en 4 ou 5 séries selon le CPPH et en fonction du nombre d'inscription

V5 et + : N1 à NC, les tableaux seront découpés en 4 ou 5 séries selon le CPPH et en fonction du nombre d'inscription

Ce système permet ainsi de mieux répartir les compétiteurs et de faire des tableaux homogènes et équilibrés. Ce découpage sera fait en fonction des joueurs / joueuses inscrits à la date limite d'inscription.

Art 08 L'inscription se fera obligatoirement par le site badnet.fr ou l'application Ebad.

Le montant des droits d'engagement est de **15 euros** pour un tableau et de **20 euros** pour deux tableaux.

Seules les inscriptions complètes seront prises en compte.

Art. 09 Le tournoi est de type « standard ». Les inscriptions seront prises en compte en fonction de leur date d'arrivée, la date d'inscription du site badnet.fr faisant foi. Toutes modifications et annulations devront être faite par écrit ou par mail à : **comite94.bad@gmail.com**. Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte. Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Art. 10 Deux tableaux seulement sont autorisés pour toutes les séries. Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition sauf s'ils décident de se surclasser.

Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

La mise à jour du CPPH sera réalisée lors du tirage au sort pour uniquement déterminer les têtes de séries et non modifier les tableaux qui sont figés à J-30 comme indiqué ci-dessous.

La date limite d'inscription est fixée au **15 décembre 2022**. Les classements seront arrêtés à la date du **14 décembre 2023**. Le tirage au sort aura lieu le **30 décembre 2023**. Le CPPH du 28 décembre 2022 sera prise en compte pour l'établissement des tableaux.

En cas de changement de classement, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription, le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient ainsi se retrouver en liste d'attente.

Art. 11 Les tableaux se joueront en poules suivies d'une élimination directe. Toutefois l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas d'inscriptions trop importantes.

Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de trois inscrits.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux tableaux, avec l'accord des joueurs.

Art. 12 Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif. Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Art. 13 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur, par écrit à l'adresse suivante **comite94.bad@gmail.com**, de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation au tableau, *sinon l'organisation tentera de lui trouver un nouveau partenaire.*

Art. 14 Chaque joueur doit être présent dans la salle 1 heure 15 avant l'heure présumée de son match. Le juge arbitre et la table de marque devront être avisés de toute absence, même provisoire, sous peine de disqualification à l'appel du match.

Art. 15 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier.

Art. 16 Tout différend entre un joueur et le comité d'organisation ou avec un arbitre sera tranché par le juge-arbitre.

Art. 17 Le volant officiel de la compétition est le Babolat 4. Il sera en vente sur le lieu de la compétition. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Le partage des volants se fera à part égale. Les volants seront fournis pour la finale.

Art. 18 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 19 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Art. 20 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Après l'appel de son match et passé un délai de trois minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait", par le juge arbitre. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs devront tester leurs volants.

Art. 21 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain en cours de match, sauf aux arrêts prévus à cet effet.

Art. 22 Les règles concernant le let seront annoncées aux joueurs lors du briefing du juge arbitre au début de chaque jour de compétition.

Art. 23 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 24 Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 25 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les conseillers (aux arrêts prévus), et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art. 26 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Art. 27 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du comité, voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis

contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

Art. 28 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Art. 29 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 30 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 31 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 32 Tous joueurs s'inscrivant à une compétition ainsi que les personnes les accompagnants (conseillers, entraîneurs, etc.) doivent connaître le code de conduite des joueurs et des officiels de terrain.

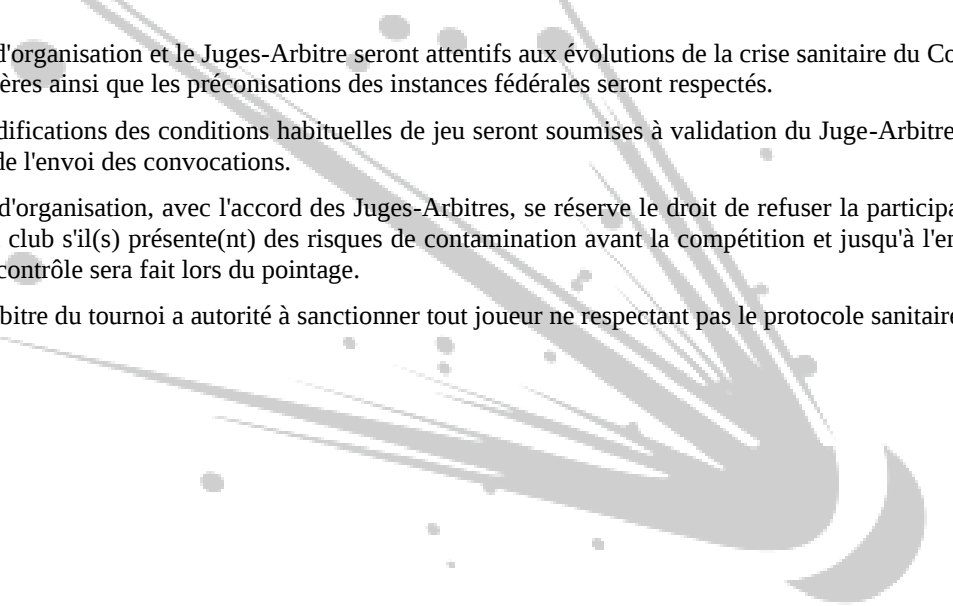
Art. 33 Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le comité d'organisation du tournoi du Championnat départemental jeunes et vétérans remercie par avance tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

Art. 34 Le comité d'organisation et le Juges-Arbitre seront attentifs aux évolutions de la crise sanitaire du Covid-19. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales seront respectés.

Art. 35 Toutes modifications des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation du Juge-Arbitre. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.

Art. 36 Le comité d'organisation, avec l'accord des Juges-Arbitres, se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur ou d'un club s'il(s) présente(nt) des risques de contamination avant la compétition et jusqu'à l'entrée dans la salle où un contrôle sera fait lors du pointage.

Art. 37 Le Juge-Arbitre du tournoi a autorité à sanctionner tout joueur ne respectant pas le protocole sanitaire



COMITE 94
B a d m i n t o n